

# Xynthia : 10 ans d'actions pour renforcer la prévention

Dossier de la rédaction de H2o  
 March 2020

Il y a dix ans, la tempête Xynthia frappait durement les côtes vendéennes et charentaises, entraînant la mort de 47 personnes. Depuis lors, de nombreuses actions ont été mises en place, tant localement qu'au niveau national, afin de mieux prévenir le risque d'inondation et de submersion marine. L'État est, en priorité, intervenu pour racheter - sur la base des prix du marché, sans prise en compte du risque - les habitations les plus exposées : au total, 1 176 biens ont été acquis à l'amiable, ou par expropriation, par le fonds Barnier, pour un montant de 330 millions d'euros. Un Plan submersions rapides a été défini pour structurer l'action étatique en lien avec les collectivités locales. C'est dans ce cadre qu'ont été engagés les travaux sur les ouvrages, mobilisant également le fonds Barnier. Depuis 2010, les ouvrages de protection font l'objet d'importantes réparations tout en cherchant à intégrer au mieux le risque inondation et submersion marine dans l'aménagement du territoire. Sur les ouvrages de protection, même si des tronçons de digues restent à finaliser, 80 kilomètres ont été traités.

303 plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prioritaires ont été identifiés à l'échelle nationale. Ils intègrent systématiquement une élévation de 20 centimètres dans l'aléa de référence, afin de tenir compte des conséquences à court terme du changement climatique et une élévation du niveau moyen de la mer de 60 centimètres à l'échelle 100 ans. La mise en place de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) permet de faire converger les politiques d'urbanisme, de prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques, pour une protection au plus près des populations. Entrée en vigueur en 2018, cette compétence est confiée aux intercommunalités. Enfin, l'articulation de toutes les composantes de la prévention du risque d'inondation se poursuit dans la mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), portés par les élus locaux et soutenus par le fonds Barnier. Outils de contractualisation entre l'État et les collectivités, les PAPI permettent la mise en œuvre d'une politique globale, à l'échelle du bassin de risques, pour agir sur les différents volets de la prévention des risques d'inondation. En Vendée et en Charente-Maritime, 31 PAPI et projets d'endigements (Plan submersions rapides) ont été élaborés par les collectivités locales pour un investissement total de 320 millions d'euros. L'État, à travers le fonds Barnier, y contribue à hauteur de 130 millions d'euros. En France, où 17 millions d'habitants sont exposés aux inondations, 12 600 communes sont d'ores et déjà couvertes par un programme d'actions de prévention des inondations.

Par ailleurs, dès 2001, la vigilance a été conçue pour mieux informer les populations et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Météo-France a mis en place la vigilance spécifique aux vagues-submersions. Celle-ci améliore les capacités de réaction et de gestion de crise lors des tempêtes. Depuis décembre 2011, les maires et les préfets peuvent également bénéficier gratuitement du dispositif APIC (avertissement sur les pluies intenses à l'échelle des communes) proposé par Météo-France. Ce service est complété depuis 2017 par un système d'avertissement automatique sur les crues soudaines pour les autorités (risque de crue forte ou de crue très forte), Vigicrues Flash opérée par le Schapi (service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations du ministère de la Transition écologique et solidaire). Les élus locaux des 10 000 communes couvertes peuvent en bénéficier gratuitement.

Photo B. Landreau - Terra

Dossier de presse

À

Â Â